

*Notice pour le Chef du Département politique, P. Aubert<sup>1</sup>*ACCIDENT SURVENU AU COURS D'UNE OPÉRATION D'IMMERSION DE DÉCHETS  
RADIOACTIFS EN HAUTE MER (OPÉRATION 1978)

[Berne,] 9 novembre 1978

Presque chaque année, la Suisse prend part aux opérations d'immersion de déchets radioactifs en haute mer organisées en commun par divers pays européens<sup>2</sup>. Cette année aussi, des déchets radioactifs ont été expédiés de Suisse aux Pays-Bas. Au moment du chargement des fûts sur le navire, l'on constata qu'à la suite d'une fuite de liquide, un wagon avait été contaminé en plusieurs endroits<sup>3</sup>. Des contrôles entrepris immédiatement permirent d'établir que la contamination avait été insignifiante et qu'elle n'avait à aucun moment pu constituer un danger pour l'homme et pour l'environnement. Cette assertion a d'ailleurs été confirmée par votre Ministre de la santé publique et de l'environnement<sup>4</sup> dans sa réponse à une interpellation à la Deuxième Chambre du Parlement.

L'événement a naturellement provoqué quelques réactions dans votre pays et dans le nôtre, ainsi qu'en RFA. Entre-temps vos autorités, d'entente avec les nôtres, ont fait transporter les fûts abîmés dans un centre de recherche.

Nous déplorons vivement cet accident et nous espérons qu'il pourra être réglé d'une manière satisfaisante pour vos autorités. Nous avons apprécié la manière dont votre Ministre de la santé publique et de l'environnement a su ramener l'événement à ses justes proportions lors de son intervention parlementaire, alors que les médias avaient inévitablement gonflé l'incident. Nous vous sommes reconnaissants d'être disposés à continuer votre coopération dans ce domaine. Nous attachons en effet un grand prix à pouvoir poursuivre ces opérations d'immersion en accord avec votre pays.

Voilà ainsi en quelques mots ce que je tenais à vous dire à propos de ce problème<sup>5</sup>.

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1991/17#10576\* (B.15.21.PB.(2)). Rédigée par C. Barbey et W. Schmid en prévision de la visite de Ch. van der Klaauw du 15 au 16 novembre 1978. Sur la visite, cf. le compte rendu de P. Vogler du 5 janvier 1979, [dodis.ch/48179](http://dodis.ch/48179). La notice sert comme Speaking notes de P. Aubert.

2. Sur le traitement des déchets radioactifs, cf. le PVCF N° 1653 du 3 octobre 1977, [dodis.ch/52882](http://dodis.ch/52882) et doss. comme note 1. Sur l'adhésion de la Suisse au mécanisme multilatéral en charge de l'immersion des déchets radioactifs en mer, cf. le PVCF N° 947 du 6 juin 1977, [dodis.ch/51876](http://dodis.ch/51876) et la lettre de J. M. Pictet à R. Stettler du 2 novembre 1977, [dodis.ch/52809](http://dodis.ch/52809).

3. Cf. le PVCF N° 1286 du 11 juillet 1979, [dodis.ch/49002](http://dodis.ch/49002).

4. L. Ginjaar.

5. Annotation manuscrite dans la marge: Conseil fédéral a beaucoup apprécié qu'on n'ait pas fait polémique contre la CH.

